

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2019. ADOPTION

Séance du 11 décembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, M Braun, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Alban, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Camacho, M Garnier, Mme Durand, M Cases, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Dubos à Mme Le Moller
M Claudin à Mme Layrisse
M Pages à M Auffret
Mme Baron à M Acquaviva
M Delpech à M Roucher
Mme Rivière à Mme Dumas
M Guichoux à M Cases
M Ouillade à Mme Durand

Absent(s) :

M Demanes

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle Alhaitz.

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 décembre 2019
Rendue exécutoire le : 16 décembre 2019
Publiée le : 16 décembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2019

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2019. ADOPTION

M Antoine Augé, Adjoint au maire délégué aux Finances, au personnel, à l'administration générale et aux déplacements présente le rapport suivant.

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,
La décision modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2019 s'équilibre comme suit :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordre		Réelles	Ordre
Fonctionnement	65 – Autres charges de gestion courante	-3 000,00		74 – Dotations et participations	7 500,00	
	67 – Charges exceptionnelles	10 500,00				
	Total	7 500,00	0,00	Total	7 500,00	0,00
	Total de la section de fonctionnement	7 500,00		Total de la section de fonctionnement	7 500,00	
Investissement	20 – Immobilisations incorporelles	-43 000,00				
	21 – Immobilisations corporelles	43 000,00				
	Total	0,00	0,00	Total	0,00	0,00
	Total de la section d'investissement	0,00		Total de la section d'investissement	0,00	
Total de la DM n°1		7 500,00		Total de la DM n°1	7 500,00	

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Adopte, telle qu'annexée à la présente délibération, la décision modificative n° 1 du Budget Principal pour l'exercice 2019 qui s'équilibre comme ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **27 POUR, 1 CONTRE et 6 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 11 décembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



RAPPORT DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2019

La décision modificative est un acte budgétaire qui permet d'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Cette décision intervient en fin d'exercice 2019 et vient ajuster les crédits votés au Budget primitif et au Budget supplémentaire pour l'exercice 2019 :

- en dépenses au plus près des consommations des services et de dépenses nouvelles votées en Conseil Municipal ;
- en recettes suite aux notifications reçues et aux encaissements.

➤ Section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement : 7500 €

La Ville a perçu une aide financière de 7 500 € du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour l'aménagement du véhicule personnel d'un agent municipal en situation de handicap. Cette subvention est inscrite au chapitre 74 « dotations et participations ».

Dépenses réelles de fonctionnement : 7 500 €

Cette décision modificative prévoit l'inscription de crédits pour 10 500 € au chapitre 67 « charges exceptionnelles » qui se décomposent ainsi :

- 7 500 € pour le reversement à l'agent municipal en situation de handicap de l'aide versée par le FIPHFP dans la mesure où l'agent a payé les aménagements apportés à son véhicule.
- transfert de crédits de 3 000 € du chapitre 65 « autres charges de gestion courante » afin d'inscrire les crédits nécessaires au versement de la subvention exceptionnelle à l'association AVC Tous concernés (délibération à l'ordre du jour de ce conseil municipal).

➤ Section d'investissement :

Recettes réelles d'investissement : 0 €

Dépenses réelles d'investissement : 0 €

Cette décision modificative comprend un transfert de crédits de 43 000 € du chapitre 20 « immobilisations incorporelles » au chapitre 21 « immobilisations corporelles » en complément de l'enveloppe prévue pour les travaux d'aménagements de terrains.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_129
Date de la décision:	2019-12-11 00:00:00+01
Objet:	DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2019. ADOPTION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique:	033-213304496-20191211-DG19_129-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
033-213304496-20191211-DG19_129-DE-1-1_0.xml	text/xml	939
<i>nom de original:</i>		
DG19_129.pdf	application/pdf	788830
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-033-213304496-20191211-DG19_129-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	788830

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2019 à 09h11min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2019 à 09h11min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2019 à 09h11min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2019 à 09h17min03s	Reçu par le MI le 2019-12-16